

➤ **Affaires générales :**

▪ **1°) Dynamique commerciale du Centre-bourg – Réalisation d’une étude de potentiel commercial par la Chambre des Métiers et de l’Artisanat – CMA :**

Lors d’une rencontre le 19 août dernier à laquelle étaient présents plusieurs membres du conseil (Catherine, Betty, Claudette, Gaël, Anne-Sophie, Suzy, Lionel, Romain, Joachim) concernant la dynamique commerciale de notre centre bourg, en présence Nicolas GUY chargé d’opérations AMENAO, et Aniella BUSZKO responsable territoriale auprès de la Chambre des Métiers et de l’Artisanat, nous avons ensemble évoqué la réalisation d’une étude de potentialité commerciale sur Louplande qui serait réalisée par la Chambre des Métiers et de l’Artisanat (ci-joint le devis pour la réalisation de cette étude).

Le cout est de 1 700 € HT, soit 2 040 € TTC.

Il s’agira d’autoriser, ou pas, Monsieur Le Maire à signer ce devis.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire informe d’une réunion de tous les commerçants du centre bourg en présence d’AMENAO et la CMA : restaurant « le V & P » – Carpe fishing and leads (magasin de pêche) – Au p’tit Loup (épicerie/bar/tabac) – salon coiffure « Les Nuances d’Aurore - LN Beauty 72 (onglerie)– Finette friperie, pour connaître leurs questionnements et leurs attentes concernant le fonctionnement et l’avenir de leurs activités.

Cette rencontre aura lieu le mercredi 14 octobre 2026 à 15 h en mairie.

Le Conseil Municipal a décidé de prendre une décision de principe favorable à la réalisation de cette étude, dans le cas ou lors de la rencontre du 14 octobre, un des commerçants de la commune se déclare intéressé pour être le porteur du projet.

▪ **2°) Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour intégrer le risque « canicule » :**

Il s’agit de créer le groupe de travail qui sera chargé d’actualiser ce plan communal de sauvegarde intégrant le risque « canicule ».

Un groupe de travail est constitué composé de Lionel HUBERT, Gaël PELTIOT, Betty GAZEAU, Aline JOURDAIN, Anne-Sophie COUDERC, Joachim RATTIER, Jean-Philippe BRAULT.

▪ **3°) Prorogation par avenants des conventions ascendantes et descendantes de mise à disposition de services, d’agents et de locaux liées aux compétences « Enfance » et « Jeunesse » entre la Commune de Louplande et la Communauté de Communes du Val de Sarthe :**

La Cdc a acté le 25 juin dernier la prorogation par avenants de ces conventions de mise à disposition de services, d’agents et de locaux jusqu’au 31 décembre 2027.

Cette décision est motivée par l’absence de titularisation des postes de Directeur Général des Services et de Directeur Général Adjoint au sein de la Cdc entraînant une situation transitoire de « vacance » des fonctions administratives habituellement chargées de la supervision du cadre juridique.

Il s’agit d’autoriser Monsieur Le Maire à signer ces avenants prorogeant les conventions de mise à disposition des service CDC jusqu’au 31 décembre 2027.

Accepté à l’unanimité

▪ **4°) Convention d'occupation précaire pour la location du logement situé 8 route de Sablé :**

La convention concernant le logement situé 8 route de Sablé arrive à échéance, une nouvelle délibération est nécessaire pour poursuivre la location aux conditions actuelles :

- Convention d'occupation précaire résiliable à tout moment,
- Durée maximum 1 an : du 14/09/2026 au 13/09/2027, renouvelable.
- Montant du loyer : 311 €/mois payable à terme échu auprès de la trésorerie de Sablé
- Dépôt de garantie : 1 mois soit 311 €

Il s'agira d'autoriser, ou pas, Monsieur Le Maire à signer cette convention avec les locataires actuels.

**Un conseiller concerné personnellement n'a pas pris part à ce vote.
Accepté à l'unanimité des membres ayant pris part au vote.**

▪ **5°) Convention de partenariat entre les Municipalités de Louplande, Voivres-Lès-Le Mans, Etival-Lès-Le Mans et Souigné Flacé pour la poursuite de l'activité mutualisée des Mercredis Educatifs :**

La convention de partenariat est arrivée à échéance au 31 juillet 2026, il s'agit de la renouveler afin de poursuivre la mutualisation du fonctionnement de l'activité « Mercredis Educatifs » entre nos 4 communes à compter de la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 31 juillet 2031.

Cette activité organisée par le service enfance de Louplande se déroule à l'école Mozart. De ce fait, les enfants de Voivres, Etival et Souigné Flacé se rendent sur le site chaque mercredi d'école par leurs propres moyens.

La Commune de Louplande est seule gestionnaire de ce service auprès de la CAF. A ce titre, elle encaisse la participation des familles, les prestations versées, elle paie les dépenses et salaires (exceptés les salaires versés aux animateurs mis à disposition par chaque commune).

La commune de Louplande établit une fois par an un compte de résultat faisant ressortir le coût total de l'activité permettant de calculer le reste à charge à répartir à chaque commune (calcul au prorata du nombre d'heures/enfants présents).

Accepté à l'unanimité

➤ **Urbanisme :**

▪ **6°) Prise de compétence PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) par la Cdc Val de Sarthe :**

Il s'agit de connaître votre avis concernant cette prise de compétence anticipée par la Cdc qui lui permettrait d'exercer cette compétence, y compris la prise en charge des coûts d'actualisation obligatoires des PLU communaux pour prendre en compte la « Loi Climat et Résilience », le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et la modification du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays Vallée de la Sarthe.

Je vous rappelle que c'est un sujet que nous avons abordé à plusieurs reprises lors de nos rencontres de préparation du programme d'actions pour le mandat à venir. (*Extrait de notre profession de foi : « Notre Plan Local d'Urbanisme actuel nous limite dans notre progression démographique et économique. S'orienter vers un PLU intercommunal nous permettra d'avoir un potentiel de développement plus favorable »*)

Accepté à l'unanimité

▪ **7°) Installation d'un pylône de téléphonie mobile proche du lieu-dit « Les Poulonnières » par SFR et BOUYGUES :**

Après plusieurs projets présentés au cours de ces dernières années, rejetés avec une écoute active de notre part des riverains, un nouveau projet est arrivé en mairie le 30 juillet 2026.

Sur ce sujet, nous avons toujours eu pour position de principe, la mutualisation d'antennes entre les opérateurs (FREE installé sur Voivres récemment et BOUYGUES SFR) pour éviter la pollution visuelle dans les paysages et l'éloignement des habitations.

Comme pour les précédents projets, nous avons prévu une rencontre avec les riverains et l'opérateur le mercredi 23 septembre 2026 à 18 h sur le lieu futur de l'implantation.

L'opérateur a l'obligation de déposer une déclaration préalable de travaux qui sera instruite par le service instructeur de la Cdc et signée par Monsieur Le Maire.

Au regard du règlement de la zone du PLU, ce projet ne peut pas être refusé sans motivation réelle.

Accepté à la majorité – 17 pour – 1 abstention

Voir s'il est possible de la déplacer pour empêcher la pollution visuelle à 2 habitations

➤ **Affaires financières :**

▪ **8°) L'Association des Maires de France lance la mobilisation générale des Maires pour soutenir les communes sinistrées par les incendies de cet été 2026 :**

En solidarité pour les communes sinistrées par l'ampleur des incendies de cet été, l'association des Maires de France invite les communes à un soutien financier aux opérations d'urgence ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Pour information nous sommes déjà intervenus par le passé pour venir en aide à l'archipel de Mayotte à hauteur de 150 € en 2025 suite au passage du cyclone Chido.

En cas d'accord du conseil la somme sera versée à la Protection civile dont nous possédons les coordonnées bancaires.

A l'unanimité, subvention allouée de 150 € versée par l'intermédiaire de la Protection Civile

9°) ALSH « Mercredis Educatifs » mutualisés et ménage Accueil Périscolaire– modifications horaires contrat Accroissement temporaire Activité (ATA) et complément pour 1 création poste animateur :

Lors de la réunion du 6 juillet dernier, afin de respecter les taux d'encadrement imposés par la CAF, nous avons créé des postes d'animateurs en contrat « Accroissement Temporaire d'Activité » (ATA) contractuel, pour renforcer l'encadrement des mercredis éducatifs pour la période scolaire 2026-2027 (jusqu'au 2 juillet 2027).

Au regard des effectifs réels de cette nouvelle rentrée scolaire, il s'avère nécessaire de les modifier au niveau des horaires pour optimiser les coûts :

Caractéristiques générales : contrat d'agent d'animation contractuel ATA à temps non-complet au grade d'adjoint d'animation, chaque mercredi pendant la période d'école 2026-2027

Contrat N° 1 = à raison de 6h30/semaine – les horaires sont de 12h à 18h30 + 2h de réunion/mois.

Contrat N° 2 = à raison de 10h/semaine – les horaires sont de 8h30 à 18h30 + 2h de réunion/mois.

Contrat N° 3 = à raison de 5h30/semaine – les horaires sont de 8h30 à 14h (mouvementé uniquement en cas de défaillance d'une commune pour le remplacement de l'un de ses agents)

Il est également nécessaire de modifier les horaires du contrat ATA (au grade d'adjoint technique) créé le 6 juillet dernier concernant le service cantine au restaurant scolaire. Les nouveaux horaires sont de 11h30 à 13h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire + ménage de l'accueil périscolaire chaque lundi de 13h30 à 14h15 et mardi de 8h30 à 9h15. L'amplitude horaire reste identique : 9h30m/semaine.

Tous ces contrats ne seront utilisés qu'en fonction des besoins.

Accepté à l'unanimité

**Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal =
lundi 2 novembre 2026 à 20h30 à la mairie**